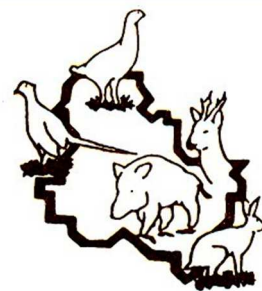




Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne

# 2018

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE DE L'YONNE



Siège social : 20, avenue de la Paix - 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE  
Adresse Postale : B.P. 80168 - 89003 AUXERRE CEDEX  
Tél. 03 86 94 22 94 - Télécopie 03 86 46 84 00 - E-mail : fdc89@fdc89.fr  
Association agréée au titre de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature

# SOMMAIRE

**1/ Introduction** page 9

**2/ Schéma Départemental de Gestion Cynégétique** page 10

**3-/Méthode** page 11

## **4 / La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne**

**4/1 Etat des lieux/Bilan** page 12

- Présentation et principales missions
- Organisation
  - Elus
  - Permanents
  
- Adhérents
  - Titulaires du permis de chasser à jour de leur validation pour le département
  - Bénéficiaires de plans de chasse ou plans de gestion
  - Cotisants volontaires au « contrat de services »
  
- Associations Cynégétiques
  - Un réseau associatif dense et structuré
  - GIC petit gibier
  - GIC grand gibier
  - Associations spécialisées
  
- Formations
- Communications

**4/2 Enjeux et Orientations** page 25

**4/3 Actions** page 25

- Assurer la formation initiale à l'examen du permis de chasser et à la chasse accompagnée
  
- Assurer différentes formations
  - Chasse à l'arc
  - Piégeage
  - Garde-chasse particulier
  - Examen initial de la venaison
  - Sécurité à la chasse
  
- Maintenir le tissu associatif
- Vulgariser activités et enjeux par la communication
  - Favoriser le rapprochement des chasseurs et des non chasseurs
  - Encourager la découverte du monde cynégétique par des non chasseurs
  - Communiquer vers le grand public
  - Communiquer avec les autres usagers de la nature
  - Développer l'éducation à l'environnement des jeunes
  - Ouvrir des moyens de communication aux autres usagers

### 5/1 Petit Gibier

page 30

#### 5/1-1 Lièvre d'Europe

##### 5/1-1-1 Etat des lieux/Bilan

##### 5/1-1-2 Enjeux et Orientations

##### 5/1-1-3 Actions

- Recenser les populations
- Connaître les prélèvements
- Estimer la réussite de la reproduction
- Développer les plans de chasse
- Suivre l'état sanitaire des populations
- Suivre les zoonoses
- Développer les G.I.C.

#### 5/1-2 Lapin de Garenne

page 36

##### 5/1-2-1 Etat des lieux/Bilan

##### 5/1-2-2 Enjeux et Orientations

##### 5/1-2-3 Actions

- Recenser les populations
- Connaître les prélèvements
- Adapter son statut à la situation réelle des communes
- Suivre l'état sanitaire des populations
- Développer les opérations pilotes sur la base du volontariat

#### 5/1-3 Faisan Commun

page 41

##### 5/1-3-1 Etat des lieux/Bilan

##### 5/1-3-2 Enjeux et Orientations

##### 5/1-3-3 Actions

- Recenser les populations
- Connaître les prélèvements
- Développer les opérations pilotes sur la base du volontariat
- Favoriser les renforcements des populations
- Promouvoir le repeuplement avec des animaux de qualité
- Estimer la réussite de la reproduction
- Réglementer l'agrainage

#### 5/1-4 Perdrix grise et perdrix rouge

page 45

##### 5/1-4-1 Etat des lieux/Bilan

##### 5/1-4-2 Enjeux et Orientations

##### 5/1-4-3 Actions

- Recenser les populations
- Connaître les prélèvements
- Estimer la réussite de la reproduction
- Développer les plans de chasse
- Développer les opérations pilotes sur la base du volontariat
- Favoriser les renforcements des populations
- Promouvoir le repeuplement avec des animaux de qualité
- Réglementer l'agrainage

## 5/2 Grand Gibier

page 52

### 5/2-1 Cerf Elaphe

#### 5/2-1-1 Etat des lieux/Bilan

#### 5/2-1-2 Enjeux et Orientations

#### 5/2-1-3 Actions

- Connaître les prélèvements
- Promouvoir la chasse et la gestion
- Promouvoir la gestion qualitative
- Suivre les dégâts agricoles et développer la protection
- Réglementer l'affouragement
- Promouvoir la recherche au sang
- Suivre l'état sanitaire des populations
- Suivre les maladies transmissibles aux animaux domestiques
- Suivre les zoonoses

### 5/2-2 Chevreuil

page 61

#### 5/2-2-1 Etat des lieux/Bilan

#### 5/2-2-2 Enjeux et Orientations

#### 5/2-2-3 Actions

- Recenser les populations
- Connaître les prélèvements
- Suivre les dégâts agricoles et développer la protection
- Promouvoir la recherche au sang
- Suivre l'état sanitaire des populations
- Gérer des populations en zones à risque
- Suivre les maladies transmissibles aux animaux domestiques

### 5/2-3 Sanglier

page 67

#### 5/2-3-1 Etat des lieux/Bilan

#### 5/2-3-2 Enjeux et Orientations

#### 5/2-3-3 Actions

- Maintenir la gestion par le plan de chasse
- Connaître les prélèvements
- Suivre les dégâts agricoles et développer la protection
- Promouvoir la recherche au sang
- Suivre l'état sanitaire des populations
- Réglementer l'agraining
- Suivre les maladies transmissibles aux animaux domestiques
- Suivre les zoonoses

## 5/3 Oiseaux de Passage

page 78

### 5/3-1 Bécasse des Bois

#### 5/3-1-1 Etat des lieux/Bilan

#### 5/3-1-2 Enjeux et Orientations

#### 5/3-1-3 Actions

- Recenser la population au printemps
- Suivre les populations en période migratoire et d'hivernage
- Connaître les prélèvements
- Réglementer les prélèvements

### **5/3-2 Alouette des Champs**

**page 82**

#### **5/3-2-1 Etat des lieux/Bilan**

#### **5/3-2-2 Enjeux et Orientations**

#### **5/3-2-3 Actions**

- Recenser la population au printemps
- Suivre les populations en période migratoire et d'hivernage
- Connaître les prélèvements

### **5/3-3 Caille des Blés**

**page 85**

#### **5/3-3-1 Etat des lieux/Bilan**

#### **5/3-3-2 Enjeux et Orientations**

#### **5/3-3-3 Actions**

- Recenser la population au printemps
- Suivre les populations en période migratoire et d'hivernage
- Connaître les prélèvements

### **5/3-4 Turdidés (Merle et Grives)**

**page 88**

#### **5/3-4-1 Etat des lieux/Bilan**

#### **5/3-4-2 Enjeux et Orientations**

#### **5/3-4-3 Actions**

- Recenser la population au printemps
- Suivre les populations en période migratoire et d'hivernage
- Connaître les prélèvements

### **5/3-5 Colombidés (Pigeons et Tourterelles)**

**page 96**

#### **5/3-5-1 Etat des lieux/Bilan**

#### **5/3-5-2 Enjeux et Orientations**

#### **5/3-5-3 Actions**

- Recenser la population au printemps
- Suivre les populations en période migratoire et d'hivernage
- Connaître les prélèvements
- Défendre le statut gibier du pigeon ramier

## **5/4 Gibier d'Eau**

**page 104**

### **5/4-1 Anatidés (canard colvert, sarcelle d'hiver, fuligule milouin, fuligule morillon, oie cendrée)**

#### **5/4-1-1 Etat des lieux/Bilan**

#### **5/4-1-2 Enjeux et Orientations**

#### **5/4-1-3 Actions**

- Recenser la population au printemps
- Estimer la qualité de la reproduction
- Suivre les populations en période d'hivernage
- Suivre les populations en cas de gel prolongé
- Connaître les prélèvements
- Réglementer l'agrainage

### **5/4-2 Rallidés (foulque macroule, poule d'eau)**

**page 114**

#### **5/4-2-1 Etat des lieux/Bilan**

#### **5/4-2-2 Enjeux et Orientations**

#### **5/4-2-3 Actions**

- Recenser la population au printemps
- Estimer la qualité de la reproduction
- Suivre les populations en période d'hivernage
- Suivre les populations en cas de gel prolongé

**5/4-3 Limicoles (*bécassine des marais, bécassine sourde, vanneau huppé, pluvier doré*)** page 119

**5/4-3-1 Etat des lieux/Bilan**

**5/4-3-2 Enjeux et Orientations**

**5/4-3-3 Actions**

- Suivre les populations en période d'hivernage
- Connaître les prélèvements

**5/5 Prédateurs et Déprédateurs**

page 125

**5/5-1 Renard**

**5/5-1-1 Etat des lieux/Bilan**

**5/5-1-2 Enjeux et Orientations**

**5/5-1-3 Actions**

- Recenser la population au printemps
- Connaître les prélèvements
- Encourager la destruction des renards par les louvetiers
- Suivre l'état sanitaire des populations
- Suivre les zoonoses
- Favoriser les prélèvements en tir d'été
- Favoriser le piégeage et son réseau
- Encourager le déterrage
- Défendre le statut du renard
- Centraliser les déclarations de dommages

**5/5-2 Blaireau**

page 132

**5/5-2-1 Etat des lieux/Bilan**

**5/5-2-2 Enjeux et Orientations**

**5/5-2-3 Actions**

- Connaître les prélèvements
- Suivre l'état sanitaire des populations
- Suivre les zoonoses
- Soutenir les collectivités locales dans la lutte contre les dégradations
- Faire évoluer le statut de l'espèce
- Encourager le déterrage

**5/5-3 Autres mustélidés (*fouine, martre, putois, belette, hermine*)**

page 136

**5/5-3-1 Etat des lieux/Bilan**

**5/5-3-2 Enjeux et Orientations**

**5/5-3-3 Actions**

- Connaître les prélèvements
- Défendre le statut des mustélidés
- Centraliser les déclarations de dommages
- Maintenir l'enquête « présence/Absence » par commune

**5/5-4 Ragondin et le Rat Musqué**

page 145

**5/5-4-1 Etat des lieux/Bilan**

**5/5-4-2 Enjeux et Orientations**

**5/5-4-3 Actions**

- Connaître les prélèvements
- Soutenir les collectivités locales dans la lutte contre les dégradations
- Suivre les zoonoses

<b>5/5-5 Corvidés</b> ( <i>corneille noire, corbeau freux, pie bavarde, geai des chênes</i> )	<b>page 150</b>
5/5-5-1 Etat des lieux/Bilan	
5/5-5-2 Enjeux et Orientations	
5/5-5-3 Actions	
● Connaître les prélèvements	
● Défendre le statut des corvidés	
● Centraliser les déclarations de dommages	

<b>5/5-6 Etourneau Sansonnet</b>	<b>page 157</b>
5/5-6-1 Etat des lieux/Bilan	
5/5-6-2 Enjeux et Orientations	
5/5-6-3 Actions	
● Suivre les populations en période migratoire et d'hivernage	
● Connaître les prélèvements	
● Défendre le statut de l'étourneau sansonnet	
● Centraliser les déclarations de dommages	

## **6/ Les Habitats**

<b>6/1 Milieu Forestier</b>	<b>page 161</b>
6/1-1 Etat des lieux	
6/1-2 Enjeux et Orientations	
6/1-3 Actions	
● Promouvoir les techniques sylvicoles appropriées pour la faune	
● Développer les aménagements favorables	
● Favoriser l'acquisition par la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage	

<b>6/2 Milieu Agricole</b>	<b>page 166</b>
6/2-1 Etat des lieux	
6/2-2 Enjeux et Orientations	
6/2-3 Actions	
● Développer les aménagements favorables	
● Aider à la création et au maintien des haies	
● Développer une agriculture respectueuse de l'environnement	
● Favoriser l'acquisition par la fondation la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage	

<b>6/3 Milieu humide</b>	<b>page 174</b>
6/3-1 Etat des lieux	
6/3-2 Enjeux et Orientations	
6/3-3 Actions	
● Protéger les zones sensibles	
● Encadrer la gestion des bordures de cours d'eau	
● Favoriser l'acquisition par la fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage	
● Lutter contre les dégradations	
● Communiquer sur les zones humides	



## 6/4 Milieu Urbain et infrastructures

page 178

### 6/4-1 Etat des lieux/Bilan

### 6/4-2 Enjeux et Orientations

### 6/4-3 Actions

- Encadrer la gestion des bordures de voirie
- Lutter contre le cloisonnement
- Limiter les pertes dues aux infrastructures
- Organiser des opérations de reprises

## 7/ La Sécurité

### 7/2 Enjeux et Orientations

page 182

### 7/3 Actions

- Former et informer les chasseurs
- Réglementer l'usage des armes à feu
- Aider à l'organisation de la chasse :
  - Préparer une battue
  - Organiser des secours en cas d'accident
  - Etablir des calendriers des jours de chasse
  - Matérialiser les postes
  - Informer les participants avant la chasse
  - Communiquer entre chasseurs
- Favoriser le tir « sécurité »
- Réglementer les équipements à haute visibilité
- Favoriser l'exécution du plan de chasse grand gibier en toute sécurité
- Préconiser un meilleur stockage des armes aux domiciles
- Informer le grand public

## 8/ Impact du S.D.G.C. sur les sites NATURA 2000

page 189

## 9/ Conclusion

page 192

## 10/ Annexes

page 193

- 1 – Statuts Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne
- 2 - Règlement Intérieur Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne
- 3 - Conventions agrainage de dissuasion territoires groupes 1, 2 et 3





## Le mot du Président

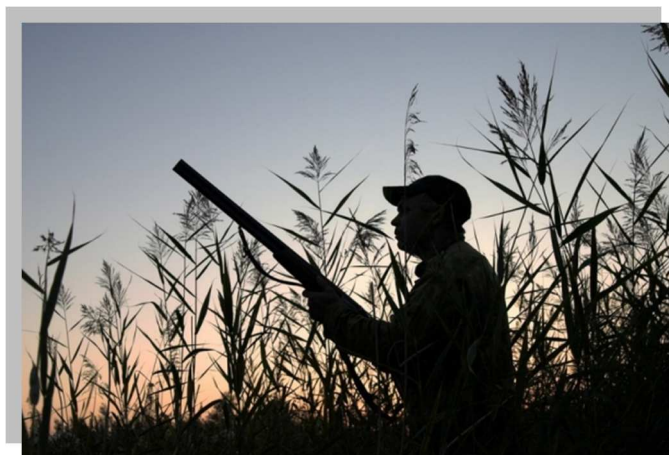
Ce second schéma départemental de gestion cynégétique a été voulu dans la continuité du précédent.

Plus synthétique dans la forme, il a pour vocation de fixer les grandes orientations de la chasse dans le département, en prenant en compte les notions de maintien de la biodiversité et de développement durable.

Révisé et amendé, il a fait l'objet de concertations avec les associations de chasse spécialisées, les structures de gestion cynégétique, les représentants agricoles et forestiers, ainsi qu'avec l'Administration.

Certes, certaines dispositions réglementaires, je pense notamment à l'agrainage de dissuasion du sanglier, ne sont pas tout à fait celles que la Fédération aurait souhaité y voir figurer, mais cette « feuille de route » pour les 6 prochaines années doit permettre une chasse durable, alliée de la biodiversité et qui garantit aux générations futures des ressources naturelles préservées.

Olivier LECAS  
Président





Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique a été instauré par la loi chasse du 6 juillet 2000, modifiée par la loi du 30 juillet 2003 relative à la chasse, la loi sur le Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005 et la loi du 31 décembre 2008.

**Article L. 425-1.-** (L. n° 2005-157 du 23-02-2005)

Un schéma départemental de gestion cynégétique est mis en place dans chaque département. Ce schéma est établi pour une période de six ans renouvelable. Il est élaboré par la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs, en concertation notamment avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée et les représentants des intérêts forestiers. Il prend en compte le document départemental de gestion de l'espace agricole et forestier mentionné à l'article L. 112-1 du Code rural ainsi que les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats mentionnées à l'article L. 414-8 du présent code. Il est approuvé, après avis de la commission départementale compétente en matière de chasse ou de faune sauvage, par le préfet, qui vérifie notamment sa compatibilité avec les principes énoncés à l'article L. 420-1 et les dispositions de l'article L. 425-4.

**Article L. 425-2.-** (L. n° 2005-157 du 23-02-2005)  
(L. n° 2008-1545 du 31 décembre 2008)

Parmi les dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique figurent obligatoirement :

1° Les plans de chasse et les plans de gestion ;

2° Les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non chasseurs ;

3° Les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse, telles que la conception et la réalisation des plans de gestion approuvés, la fixation des prélèvements maximum autorisés, la régulation des animaux prédateurs et déprédateurs, les lâchers de gibier, la recherche au sang du grand gibier et les prescriptions relatives à l'agrainage et à l'affouragement prévues à l'article L. 425-5 ainsi qu'à la chasse à tir du gibier d'eau à l'agrainée ;

4° Les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage ;

5° Les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

**Article L. 425-3.-** (L. n° 2005-157 du 23-02-2005)

Le schéma départemental de gestion cynégétique est opposable aux chasseurs et aux sociétés, groupements et associations de chasse du département. (L. n° 2002-92 du 22-01-2002)

**Article L. 425-3-1.-** (L. n° 2008-1545 du 31-12-2008)

Les infractions aux dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique sont punies des amendes prévues par les contraventions de la première à la quatrième classe selon des modalités fixées par un décret en Conseil d'Etat.

### 3/ METHODE



Afin de rendre plus lisible ce Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, il a été retenu une méthode de travail qui repose sur 4 grandes thématiques, qui figuraient déjà dans le précédent schéma :

- ⇒ La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne
- ⇒ Les espèces
- ⇒ Les habitats
- ⇒ La sécurité

Chacun de ces thèmes fera l'objet :

- ⇒ d'un bilan des 6 dernières campagnes
- ⇒ des enjeux ou des orientations pour la période 2018/2024
- ⇒ de la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions

Les actions se veulent principalement concrètes. Elles se doivent de répondre aux problématiques et être applicables.

«Pragmatisme», «Simplicité» et «Efficacité» sont les maîtres mots qui ont prévalu pour l'élaboration de ces thèmes dont la finalité demeure de faciliter l'activité cynégétique, tout en assurant une gestion équilibrée des espaces et des espèces.



### 4/1 Etat des lieux / Bilan

#### ● Présentation et principales missions

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne est une association à statuts réglementés, fixés par arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> février 2018

#### Elle a notamment pour objet :

⇒ de promouvoir et de défendre la chasse et les intérêts de ses adhérents,

⇒ de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique et à la protection et à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats,

⇒ d'assurer l'indemnisation des dégâts de gibier et de mener des actions de prévention des dégâts de gibier,

⇒ d'organiser diverses formations :

- formation à l'examen du permis de chasser

- formation « chasse à l'arc »

- formation « piégeage »

- formation « garde-chasse particulier »

- formation à l'examen initial du gibier et à l'hygiène alimentaire

- formation à la sécurité à la chasse

⇒ de conduire des actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires de territoires et des chasseurs,

⇒ de valider les permis de chasser dans le cadre du « guichet unique »,

⇒ d'élaborer et appliquer le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique,

⇒ d'apporter son concours à la prévention du braconnage.

La Fédération est agréée au titre de la protection de l'environnement.

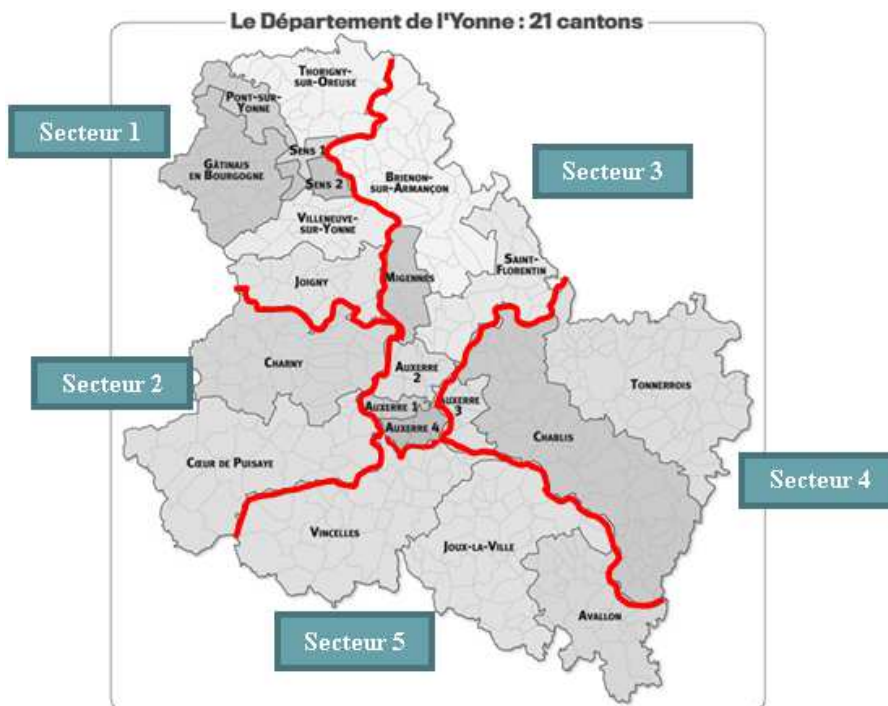
#### ● Organisation

##### ➤ Elus

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne est administrée par un Conseil d'Administration composé de 15 membres, élus pour 6 ans par son Assemblée Générale.

Le département est divisé en cinq secteurs, à raison de trois administrateurs par secteur, qui représentent les différentes formes d'organisation des territoires de chasse.





Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Bureau composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire, d'un Trésorier et d'un Trésorier Adjoint.

Des commissions spécialisées composées d'élus et de permanents se réunissent régulièrement.

Elles sont chargées de faire des propositions au Conseil d'Administration et, le

cas échéant, à l'Administration dans les domaines qui les concernent.

La liste de ces commissions est fixée par le Règlement Intérieur, approuvé par l'assemblée générale du 21 avril 2018:

- ☞ Petit gibier
- ☞ Grand gibier
- ☞ Communication
- ☞ Ethique et Discipline

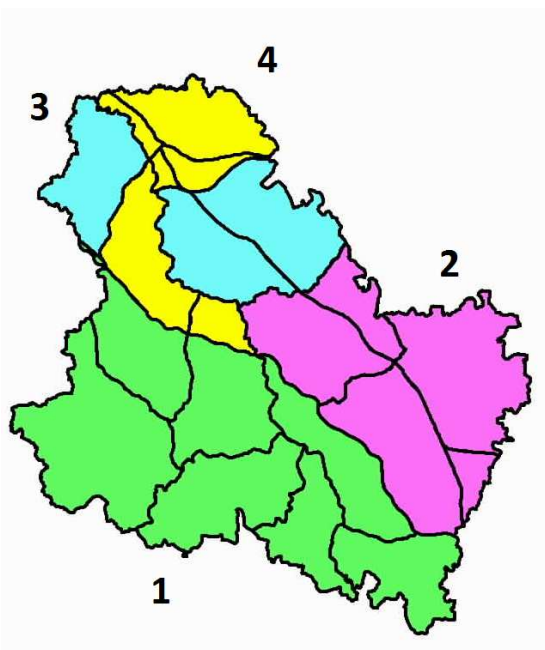
### ➤ Permanents

Répartis au sein de deux services, administratif et technique, les 13 permanents assurent le suivi quotidien et le développement de l'activité cynégétique de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne, conformément aux décisions du Conseil d'Administration.

Dans un souci d'efficacité et afin de permettre aux chasseurs et aux responsables de chasse d'avoir un interlocuteur direct, le département a été divisé en 4 secteurs géographiques, avec un technicien désigné pour chacun d'eux.





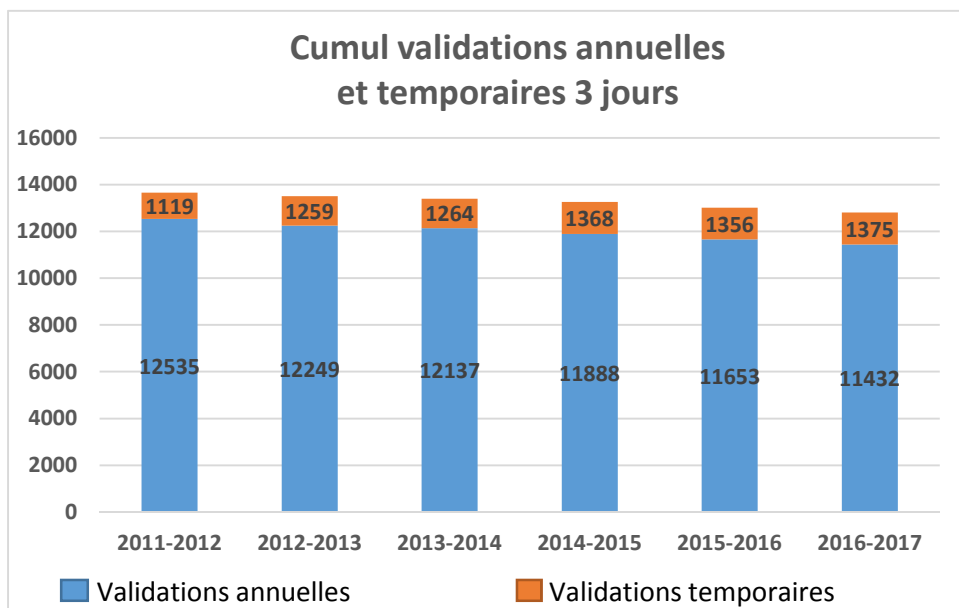


Secteur 1 : M.PATILLAULT Jean Philippe  
 Secteur 2 : M.DOUBRE Ludovic  
 Secteur 3 : M.GUILBERT Nicolas  
 Secteur 4 : M.DUCARUGE Sébastien

● Adhérents

La Fédération Départementale des chasseurs de l'Yonne regroupe :

➤ Titulaires du permis de chasser à jour de leur validation pour le département

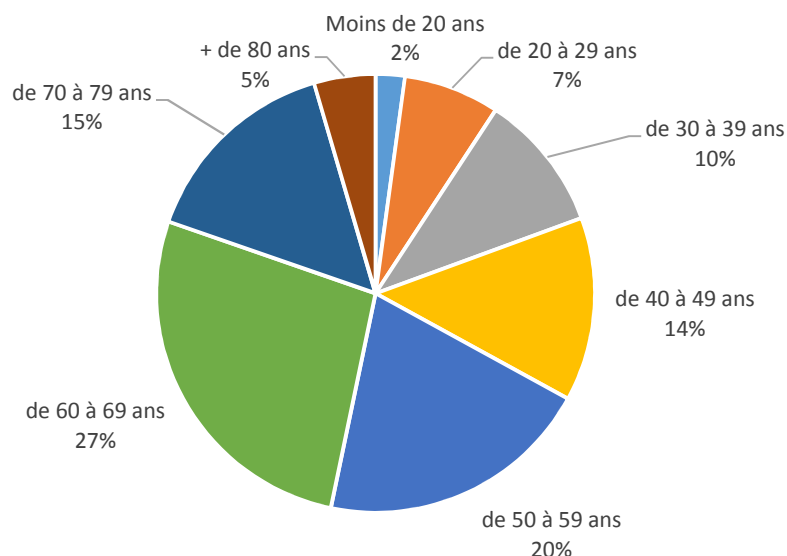


Il est constaté que depuis la saison 2011-2012, le nombre de validations annuelles a diminué de près de 9 %. Cette baisse n'a pas été compensée par les validations temporaires 3 jours.

La principale cause de cette diminution est une population vieillissante qui peine à se renouveler.



## Statistiques par tranche d'âge 2017-2018



47 % des chasseurs ayant validé leur permis de chasser pour l'Yonne en 2017-2018 ont plus de 60 ans, 20 % étant âgés de plus de 70 ans. Moins de 10 % ont moins de 30 ans.

Selon les questionnaires adressés annuellement aux chasseurs qui n'ont pas renouvelé leur validation, les problèmes de santé sont la première cause de non renouvellement

(24 %- source questionnaire 2016-2017), le budget « chasse » arrivant en seconde position (21 %). Ces pourcentages ne varient pas d'une saison sur l'autre.

Si cette baisse n'est pas infléchie dans les prochaines années, la question pourrait se poser de la poursuite des activités et missions de la Fédération.

Grâce au « guichet unique » mis en place dans le département de l'Yonne depuis 2005-2006, la demande de validation des permis de chasser est simplifiée. Le chasseur n'a qu'un seul interlocuteur : la Fédération.

Une régisseuse et deux régisseuses adjointes nommées par la Trésorerie Générale de l'Yonne (DDFIP) gèrent le dossier.

Il est noté que le nombre de demandes de validation par Internet est en augmentation depuis 2011-2012. Il dépasse les 3 000 pour la campagne 2017-2018.

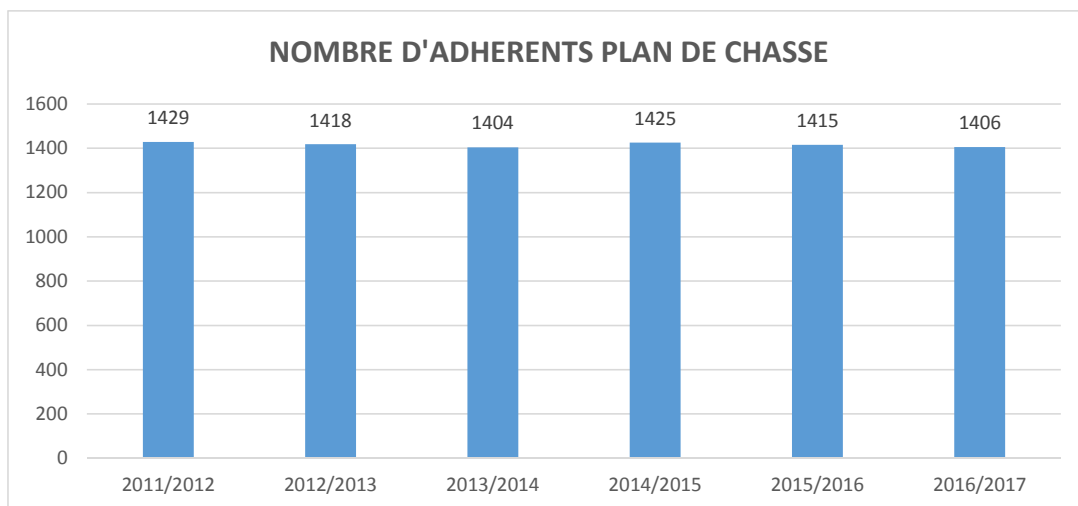
### ➤ Bénéficiaires de plans de chasse

Conformément à l'article 3 des statuts, les quelques 1 400 bénéficiaires de plans de l'Yonne sont adhérents de la Fédération.

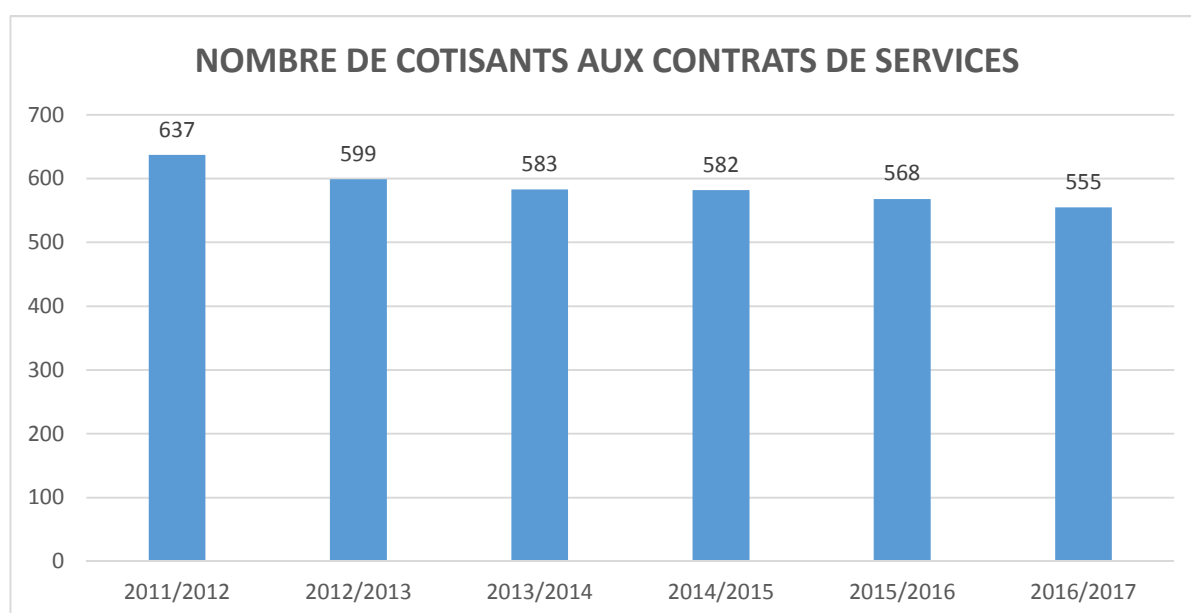
L'adhésion, dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale annuelle, est réglée lors de la remise des dispositifs de marquage grand gibier.







➤ Cotisants volontaires au « contrat de services »

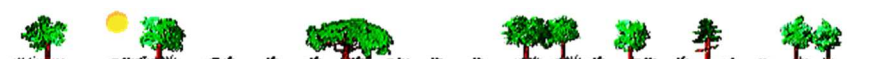


Le contrat de services proposé par la Fédération, dont la cotisation est fixée, chaque année par l'Assemblée Générale, prévoit :

- une assistance technique
- une assistance juridique
- l'octroi de subventions fédérales

- l'envoi d'informations périodiques

Le nombre de cotisants est en diminution chaque année, du fait des budgets de plus en plus serrés des détenteurs de droit de chasse.

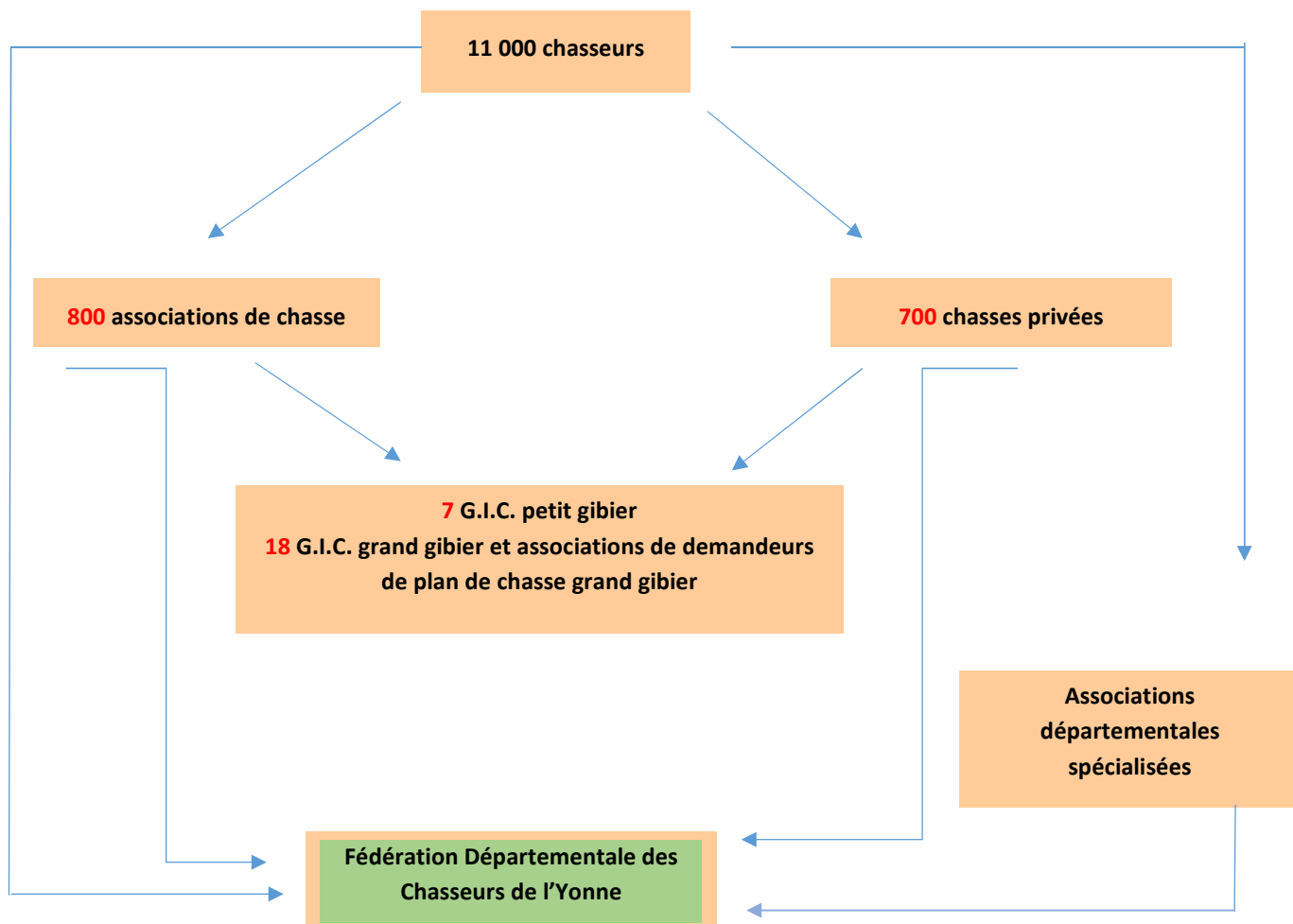


## ● Associations cynégétiques

### ➤ Un réseau associatif dense et structuré

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne est la structure fédératrice autour de laquelle s'articulent, les chasseurs individuels, nombre d'associations, partenaires incontournables, qui grâce à leurs efforts

conjugués améliorent la chasse dans l'intérêt général et mettent en valeur le patrimoine cynégétique départemental, tout en veillant à la protection de la nature et de ses habitats.



- Dans les 800 associations de chasse (loi 1901), 450 associations dites communales (sociétés de chasse, syndicats de chasse...), et 3 A.C.C.A. (Association Communale de Chasse Agréée) : SENAN, SENS et ST MAURICE AUX RICHES HOMMES.

La Fédération ne cesse d'encourager la création de nouvelles associations, pour optimiser la gestion des espèces gibier et l'aménagement des territoires.



### ➤ G.I.C. petit gibier

Dès le début des années 80, la Fédération a œuvré à la création de Groupements d'Intérêt Cynégétique (G.I.C.), formé de détenteurs de droit de chasse ayant pour objectif de gérer une ou plusieurs espèces de petit gibier.

L'Yonne compte 7 G.I.C. petit gibier, ce nombre n'a pas augmenté depuis 2011-2012.

### ➤ G.I.C. grand gibier

Sous l'impulsion de la Fédération, outre les GIC grand gibier créés dès 1990 pour la gestion du sanglier, des associations de demandeurs de plan de chasse ont vu le jour en 2002 avec la mise en œuvre du plan de chasse de l'espèce (exceptions : les zones de gestion 16 – SENS Nord, 18 – VALLEE DE L'YONNE et 21 – JOVINIEN).

Ces 18 GIC et associations formulent annuellement des propositions de gestion pour les espèces de grand gibier. La Fédération participe à leurs réunions.

Le nombre de GIC Grand Gibier et d'associations de demandeurs de plan de chasse grand gibier est inchangé par rapport à 2011-2012.

### ➤ Associations spécialisées du département



Association des Chasseurs de Gibier d'Eau du Département de l'Yonne  
(A.C.G.E.D.Y.)



Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Yonne  
(A.D.C.G.G.Y.)



Association des Piégeurs Agréés de l'Yonne  
(A.P.A.Y.)



Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge  
(U.N.U.C.R.)



Association Départementale des Gardes Chasse Particuliers de l'Yonne  
(A.D.G.C.P.Y.)



Association des Archers St Hubert de l'Yonne  
(A.S.H.Y.)





Association des Equipages de Vénerie sous Terre de l'Yonne  
(A.E.V.S.T.Y.)



Association Française pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant 89  
(A.F.A.C.C.C.89)



Club National des Bécassiers de l'Yonne  
(C.N.B.89)



Association Départementale des Jeunes Chasseurs de l'Yonne  
(A.D.J.C.Y.)



Association Icaunaise de Recherche au Sang  
(A.I.D.R.S.)



Association Recherche du Grand Gibier Blessé  
(A.R.G.G.B.)

## ● Formations

Les différentes formations, prévues dans le SDGC 2011-2017, ont été dispensées par la Fédération.

L'objectif de les maintenir, avec le degré de qualité, a été atteint.

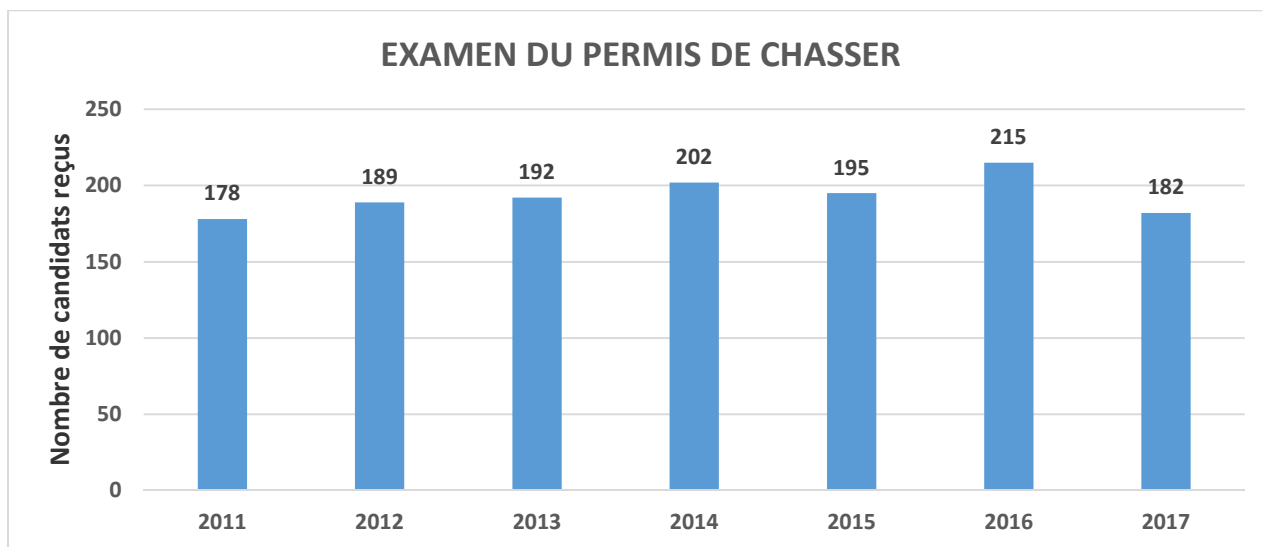




## Formation à l'examen du permis de chasser

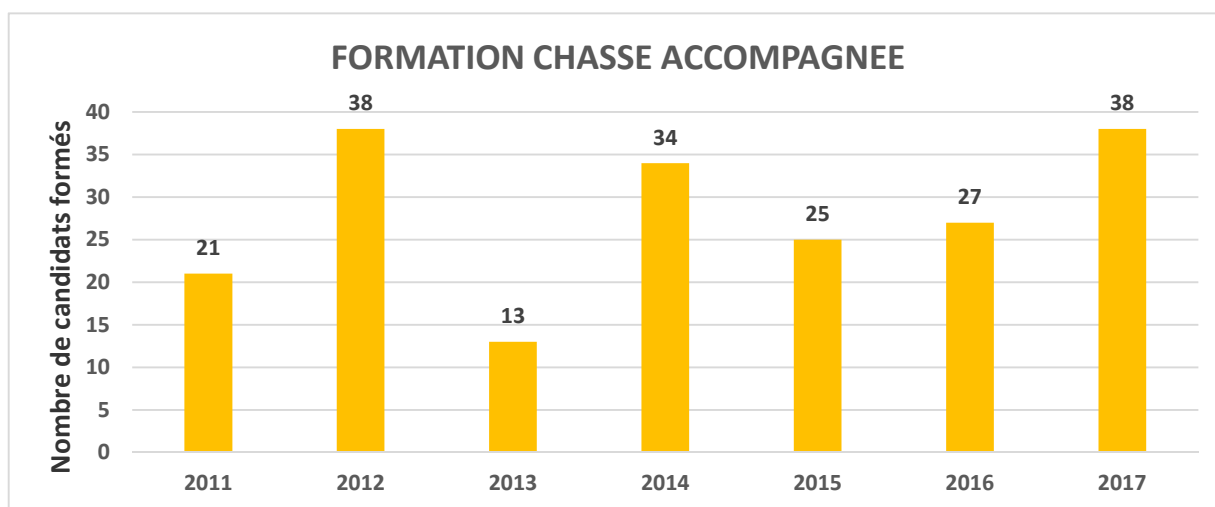
31 sessions ont été organisées par la Fédération durant la période 2011-2017 et 1 350 candidats ont réussi les épreuves de l'examen.

Le nombre de reçus est quasi stable chaque année, avec un taux de réussite de près de 80 % des formés.



La Fédération a également pour mission de dispenser la formation pour la chasse accompagnée. 11 sessions ont été organisées

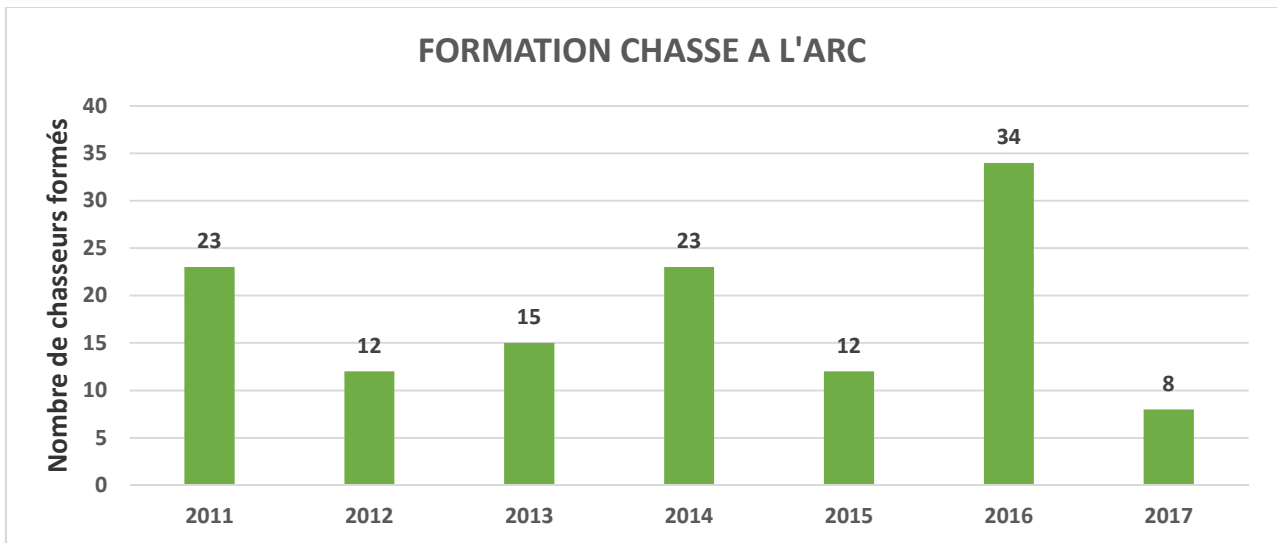
durant la période 2011-2017, pour un total de 196 personnes formées.





## Formation chasse à l'arc

11 sessions ont été organisées par la Fédération entre 2011 et 2017, pour un total de 127 chasseurs formés.

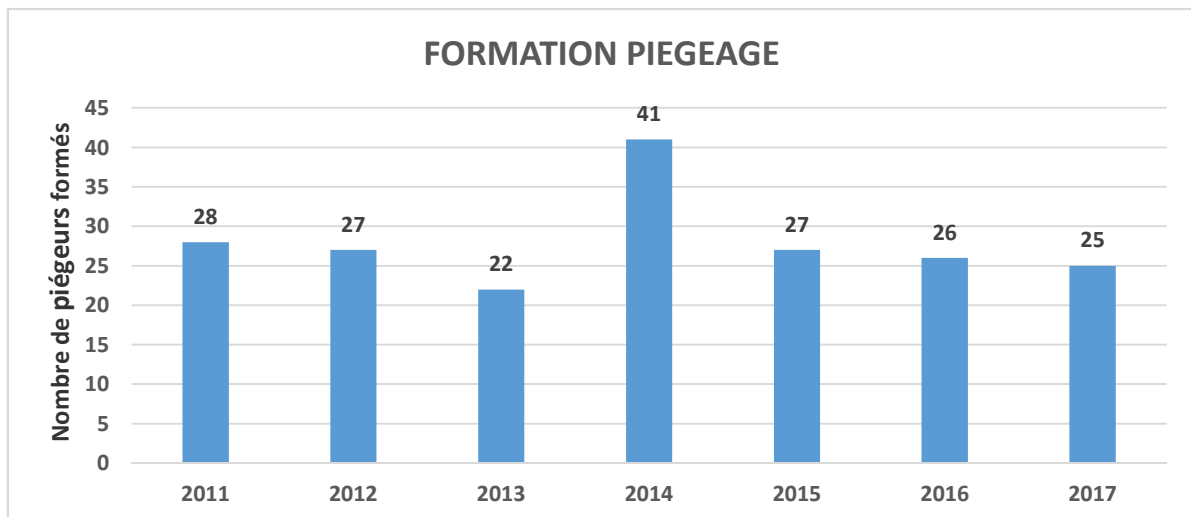


Les chasseurs qui souhaitent pratiquer la chasse à l'arc ont obligation de suivre cette formation.



## Formation piégeage

7 sessions ont été organisées de 2011 à 2017, pour un total de 196 piégeurs formés.



Le nombre de piégeurs formés n'évolue pas du fait d'une réglementation «piégeage»

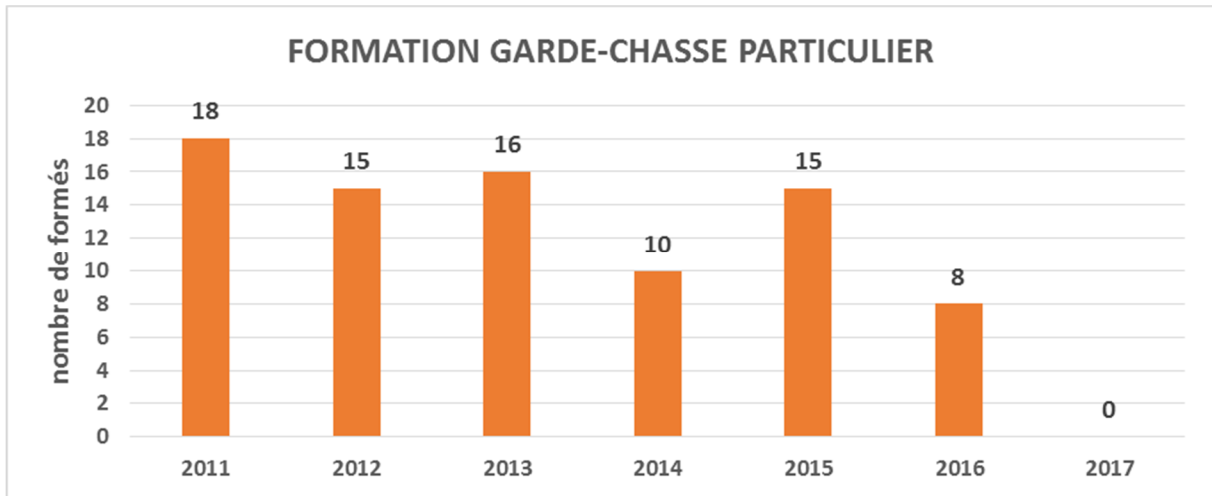
devenue trop contraignante et de la suppression de plusieurs espèces de la liste des nuisibles.





### Formation garde-chasse particulier

6 sessions ont été organisées durant la période 2011-2017, pour un total de 82 gardes chasse particuliers formés.

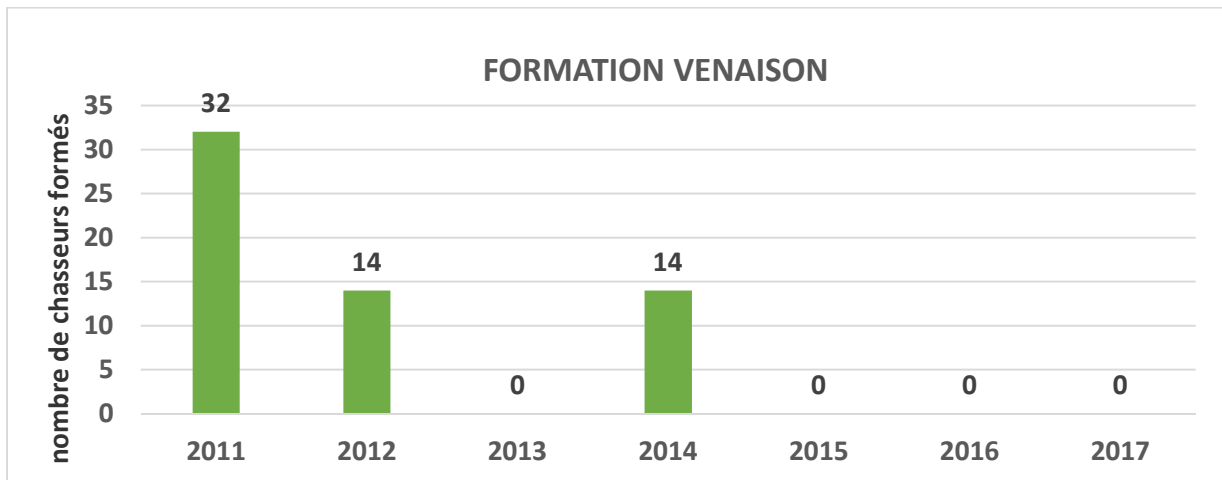


Aucune formation n'a été dispensée en 2017, du fait du faible nombre d'inscrits.



### Formation à l'examen initial de la venaison

4 sessions ont été organisées entre 2011 et 2017, pour un total de 60 chasseurs formés.



Seuls les chasseurs chargés de la découpe de la venaison faisant l'objet d'une cession, ont obligation de suivre cette formation. La venaison

étant peu cédée dans l'Yonne, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, on estime que la quasi-totalité des chasseurs concernés ont suivi la formation.







Plusieurs formations ou réunions de sensibilisation à la sécurité à la chasse ont été organisées par la Fédération, durant la période 2011/2017 :

- formation à la sécurité dans le cadre de la préparation du Brevet Grand Gibier, organisé

### ● Communication

La Fédération a mis à disposition des chasseurs du matériel d'exposition et de la documentation qui leur a permis de participer à des animations organisées par d'autres usagers de la nature à savoir : Passy randonnée, Paron randonnée, aux écoles primaires dans le cadre des NAP, Fête de l'animal à Egriselles le Bocage, Fête de la Vènerie et Science en herbe à Villeneuve/Yonne, Forum des associations à Appoigny, à Pont/Yonne, à Courtois/Yonne, Expo la Fontaine à Migennes et la Saint Hubert à Champlost.

Pour permettre de découvrir le monde cynégétique, des non chasseurs ont participé à plusieurs comptages annuels de perdrix organisés par la Fédération : Vallan, Vinneuf, Compigny .

La Fédération a participé à différentes manifestations « grand public » qui lui ont permis de présenter les facettes méconnues de la chasse et le rôle des chasseurs :

par l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Yonne,

- intervention sur la sécurité lors de l'Assemblée Générale annuelle de la Fédération,
- sensibilisation à la sécurité lors des réunions de zones de gestion grand gibier.

- Récid'Eau organisés à SENS par l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2012, 2014 et 2016,

- Fête de la Chasse et de la Nature de CHABLIS en 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015,

Des échanges ont eu lieu avec la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, la Fédération Départementale de Randonnée Pédestre qui sont toutes deux conviées à l'assemblée générale annuelle de la Fédération, ainsi qu'avec la Société Mycologique d'AUXERRE.

Ils ont permis de faire connaître le rôle et les motivations de chacun pour un partage équilibré de la nature.

Afin de faire découvrir la faune et les milieux de notre département aux plus jeunes, la Fédération est intervenue, à la demande d'enseignants, auprès de plusieurs établissements scolaires et lors de sorties pédagogiques :



2011	Sentiers Verts à CHABLIS, Ecole Primaire de VERLIN, Collège Albert Camus d'AUXERRE, Ecole Paul Bert de SENS, Ecole Primaire de ST GEORGES SUR BAULCHES, Ecole St Louis de VILLENEUVE SUR YONNE, Lycée de la Brosse
2012	Lycée de la Brosse, Ecole Primaire de ROSOY, Ecole Primaire de VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE/FLACY/BAGNEAUX
2013	Lycée de la Brosse, Ecole Primaire de VILLENEUVE SUR YONNE
2014	Lycée de la Brosse, IME de GUERCHY, Ecole Primaire de MIGENNES et de SAINT GEORGES/BAULCHE
2015	Ecole Primaire de VILLEVALLIER
2016	Ecole Primaire de ST GEORGES/BAULCHES et de CHEMILLY/YONNE
2017	Ecole primaire de DOMATS et école maternelle de MIGENNES

Ces interventions ont eu lieu, soit au Siège de la Fédération, avec une visite commentée de la salle d'exposition, soit dans les établissements scolaires, soit lors de sorties de terrain (comptages nocturnes).

Contactée par des associations d'utilisateurs de la nature (clubs de randonnées pédestres, équestres, VTT), la Fédération a mis en contact les organisateurs avec les chasseurs locaux ou informé les chasseurs des dates des randonnées et des itinéraires empruntés.



## 4/2 Enjeux / orientations

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne veut enrayer la diminution du nombre de chasseurs pour assurer la pérennité de ses activités et de ses missions. Elle souhaite également poursuivre l'amélioration de la pratique de la chasse par le développement des différentes formations.

La richesse du tissu cynégétique est un atout, il doit être maintenu afin de permettre une gestion concertée des populations.

Ouvrir le monde de la chasse à l'extérieur est devenu une priorité pour la F.D.C.Y. Il est désormais important de vulgariser nos activités et de promouvoir la richesse de notre culture.

## 4/3 Actions

### ● Assurer la formation à l'examen du permis de chasser et à la chasse accompagnée

La Fédération est chargée de dispenser la formation théorique et pratique de l'examen du permis de chasser et de la chasse accompagnée.

Son objectif est de préparer au mieux les candidats de manière à obtenir un taux de réussite à l'épreuve de l'examen du permis de chasser le plus élevé possible. Jusqu'alors, il avoisine les 80 %.

Pour mener à bien cette mission, la Fédération a investi dans l'achat d'un terrain et dans son aménagement, sur la commune de SACY, conformément à l'arrêté du 29 octobre 2001, relatif aux caractéristiques techniques des installations de formation pratique à l'examen pour la délivrance du permis de chasser.

Les formateurs sont des permanents de la Fédération, qui suivent chaque candidat individuellement sur l'ensemble des ateliers jusqu'à la réalisation d'un parcours leur permettant d'être présentés à l'examen final.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne offre, de plus, la possibilité aux candidats d'effectuer une révision pratique et les assiste le jour de l'examen.

La chasse accompagnée, pour sa part, permet de faire découvrir l'activité Chasse au plus grand nombre, tout en leur faisant bénéficier de l'expérience d'un « parrain de terrain ».

La formation pratique élémentaire dispensée par le Service Technique de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne est identique à celle de l'examen du permis de chasser. Elle n'est toutefois pas sanctionnée par un examen.

En sus du programme obligatoire, il a été jugé opportun par l'équipe de formateurs de faire participer le ou les accompagnateurs à tous ces exercices.



## ● Assurer les autres formations

### ➤ Chasse à l'arc



La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne organise les sessions de formation spécifique « chasse à l'arc », conformément à l'arrêté du 18 août 2008, relatif à l'exercice de la chasse à l'arc. A cet effet, elle utilise le site de formation de SACY.

Le programme de formation, assuré par un formateur fédéral, se déroule sur 1 journée. Le matin, en salle, est traitée la théorie (nomenclature et choix du matériel, différents tirs et procédés de chasse, anatomie et zone vitale du gibier, législation et sécurité). L'après-midi est consacré à la mise en pratique des acquis avec

tir sur cibles 3D avec les 3 grandes familles d'arcs.

À l'issue de la formation, les candidats obtiennent une attestation de suivi d'une session de formation à la chasse à l'arc et un support pédagogique.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne associe l'Association des Archers Saint Hubert de l'Yonne à la session. Cela permet d'encadrer plus de candidats à la fois, afin qu'ils puissent décocher un maximum de flèches à l'occasion de cette journée de formation.



### ➤ Piégeage

La formation « piégeage » est dispensée par la Fédération sur le site de formation de SACY, conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 janvier 2007, modifié par l'arrêté du 18 septembre 2009, fixant les dispositions relatives au piégeage des « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ».

Le programme de formation, assuré par les 3 moniteurs de piégeage de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne, se déroule sur 2 journées.

À l'issue de la formation, les futurs piégeurs reçoivent plusieurs documents traitant des espèces, des techniques de piégeage et de la réglementation.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne associe l'Association des Piégeurs Agréés de l'Yonne lors de la deuxième partie de la session. Ceci permet de scinder l'assemblée en petits groupes, afin que tous les candidats participent au maniement de pièges de toutes les catégories.







### ➤ Sécurité à la chasse

La Fédération organise des réunions d'information et de sensibilisation, à destination des responsables de chasse et des chasseurs,

très souvent couplées aux réunions de GIC ou des unités de gestion.

### ● **Maintenir le tissu associatif**

La Fédération organise et participe aux réunions des GIC, des associations de demandeurs de plan de chasse et des

associations spécialisées. Elle conseille les chasseurs désireux de s'associer pour une gestion concertée des populations de gibier.

### ● **Vulgariser les activités et enjeux de la FDCY par la communication**

#### ➤ Favoriser le rapprochement des chasseurs et des non chasseurs

La Fédération possède divers supports de communication qu'elle peut mettre à disposition des chasseurs qui interviennent dans les

animations organisées par les autres usagers de la nature.

#### ➤ Encourager la découverte du monde cynégétique par des non chasseurs

La Fédération propose aux non-chasseurs, très souvent coupés du monde rural, de participer aux comptages qu'elle organise. Ils

peuvent ainsi se rendre compte des efforts de gestion réalisés par les chasseurs.

#### ➤ Communiquer vers le grand public

Dans la mesure de ses possibilités et grâce à son personnel technique et à du matériel pédagogique, la Fédération est présente dans diverses manifestations « grand public ». Elle

peut également apporter son soutien technique, voire financier, dans le cadre de projets évènementiels.

#### ➤ Communiquer avec les autres usagers de la nature

Dans la mesure de ses possibilités, la Fédération échange avec les autres utilisateurs de la nature, soit en les conviant à son assemblée

générale annuelle, soit en répondant à leurs sollicitations.



➤ Développer l'éducation à l'environnement des jeunes

Dans la mesure de ses possibilités, la Fédération sensibilise les jeunes à l'environnement, grâce à son personnel technique qualifié en matière de faune et

d'habitats et grâce au programme d'éducation qu'elle a élaboré et aux outils pédagogiques dont elle dispose.

➤ Ouvrir des moyens de communication aux autres usagers

La Fédération dispose de la cartographie des territoires de chasse, ainsi que les coordonnées des responsables de chasse. Elle peut ainsi mettre en contact chasseurs et organisateurs de manifestations « nature ».

Elle dispose aussi d'un site Internet ([www.chasseurdelyonne.fr](http://www.chasseurdelyonne.fr)) où le chasseur peut y retrouver entre autre, des informations sur la réglementation.

